

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 20 janvier 2022

En date du vingt janvier deux mille vingt-deux, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE et SAINT-GERON s'est réunie, à neuf heures trente, en mairie de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BOST, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal judiciaire du Puy en Velay conformément à l'article L121-4 du Code rural et de la pêche maritime (CRpm).

Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient présents, avec voix délibératives, les membres désignés suivants :

- Madame Marie-Christine EGLY, Maire de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE,
- Madame Brigitte SOUCHON, Maire de SAINT-GERON,
- Monsieur Michel BERGOUIGNOUX, Conseiller départemental du canton de Brioude, représentant Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel TIVEYRAT, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE,
- Monsieur Alain ALZAIS, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE,
- Monsieur Jean-Louis BLANDIN, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE,
- Monsieur Pascal CHARBONNIER, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de SAINT-GERON,
- Monsieur Jean-Marc CURABET, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE,
- Monsieur Frédéric OLLIER, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE,
- Monsieur Frédéric BEURRIER, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de SAINT-GERON,
- Monsieur Éric BLANDIN, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de SAINT-GERON,
- Monsieur Serge TREMOUILERE, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,
- Monsieur Damien ROCHE, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,
- Monsieur Denis BARRET, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages, suppléant,
- Monsieur Michel CLEMENSAT, fonctionnaire du Département de la Haute-Loire désigné par Madame la Présidente du Conseil Départemental.

Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient présents, sans voix délibérative, les membres suppléants désignés suivants :

- Madame Christine CATINOT, adjointe au Maire de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE,
- Monsieur Roger GARDEIX, adjoint au Maire de SAINT-GERON,
- Monsieur Amaury TREMOULIERE, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE, suppléant,
- Monsieur Bernard ROCHE, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de SAINT-GERON, suppléant,
- Monsieur Jean-Mathieu CHAZELLE, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Bournoncle-Saint-Pierre, suppléant,
- Monsieur Thierry BOUCHET, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages, suppléant.

Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient excusés les membres suivants :

- Monsieur Roger PORTAL, commissaire enquêteur, suppléant de Monsieur le Président de la CIAF,
- Madame Sophie COURTINE, Conseillère départementale du canton de Brioude, représentant Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire, suppléante,



- Madame Michèle REY et Messieurs Jean-Pierre BARTHOMEUF et Eloi RONDEAU, fonctionnaires du Département de la Haute-Loire désignés par Madame la Présidente du Conseil Départemental.

Ont participé à titre consultatif, sans prendre part aux délibérations :

- Messieurs Sébastien BARRAUD et Fabien MATHE, représentants de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage du projet routier RN102,
- Madame Armelle RANNOU et Monsieur Bernard BEAUGER du cabinet GEOVAL Selarl de Géomètres-Experts,
- Madame Laurence GELAT du bureau d'études CESAME,
- Monsieur Pascal AVONT, représentant le Service Environnement Forêt de la Direction Départementale des Territoires.

Etaient également excusée :

- Madame Laurence GORY, représentant la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire..

La feuille d'emargement est annexée au présent procès-verbal (PV).

Le secrétariat est assuré par Monsieur Sébastien CUBIZOLLES, responsable des aménagements fonciers à la Direction déléguée Développement Durable et Sports au Département de la Haute-Loire.

Monsieur le Président ayant constaté que la Commission réunissait les conditions réglementaires définies par l'article R121-4 du CRpm pour pouvoir valablement délibérer, déclare la séance ouverte.

Il est donc procédé à l'examen de l'ordre du jour qui est le suivant :

- présentations des principaux éléments de l'avant-projet et des travaux connexes,
- modalités de la consultation des propriétaires,
- examen de projets de ventes soumis à la CIAF conformément à l'article L121-20 du CRpm,
- examen d'une cession de petites parcelles sous seing privé conformément à l'article L121-24 du CRpm,
- questions diverses.

Présentation des principaux éléments de l'avant-projet et des travaux connexes

Le diaporama est annexé au présent procès-verbal.

M. S. CUBIZOLLES, secrétaire, présente les dernières étapes qui ont précédé la construction de l'avant-projet.

Les différentes étapes ayant conduit à l'établissement de l'avant-projet sont ensuite présentées : réunions, rencontres individuelles et collectives, visites de terrain, coordination entre GEOVAL, le bureau d'études CESAME en charge de l'étude d'impact et le Département, échanges avec la Direction Départementale des Territoires et la DREAL.

Les caractéristiques de l'avant-projet sont présentées par le secrétaire et les représentants du cabinet GEOVAL et du bureau d'études CESAME.

Modalités de la consultation des propriétaires

Le cabinet GEOVAL propose d'effectuer la **consultation des propriétaires du 22 février au 4 mars 2022 en mairie de BOURNONCLE-SAINT-PIERRE**. Les représentants de GEOVAL seront présents pour informer les propriétaires et recueillir leurs observations.

Les documents anonymés seront consultables sur le site Internet du Département.

Un avis sera notifié à chaque propriétaire. Celui-ci mentionnera le.s numéro.s de compte.s.

L'Atelier de Paysage Claude CHAZELLE missionné par la DREAL pour la mise en œuvre de la démarche 1% Paysage sera présent 4 après-midi afin de rencontrer des propriétaires pour envisager des plantations complémentaires (haies et alignements de noyers notamment).

Il est rappelé qu'il s'agit seulement d'un avant-projet et non du projet.

Le projet sera établi à la suite de la consultation des propriétaires.



Le bureau d'études CESAME finalisera ensuite l'étude d'impact qui sera soumise pour avis à l'Autorité environnementale (Ae). C'est le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable – CGEDD du Ministère de la Transition Ecologique qui est l'Ae pour ce type de projet (AFAF grand ouvrage public).

Le projet sera ensuite soumis à enquête publique. Il pourra ensuite être modifié par la CIAF en fonction de l'avis de l'Ae, des réclamations formulées durant l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur.

Mme Laurence GELAT, CESAME, rappelle qu'il convient de respecter les mesures conservatoires prévues dans l'arrêté ordonnant l'opération. Il ne faut pas anticiper les travaux connexes présentés à l'avant-projet. D'une part, le programme de travaux connexes n'est pas définitif et il sera modifié avant et après enquête publique. D'autre part, **les travaux de nature à modifier l'état des lieux sont interdits ou soumis à autorisation de la Présidente du Conseil Départementale durant la procédure (par exemple les coupes de bois de chauffage ou d'arbres morts).**

Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous. La Commission émet un avis favorable à l'unanimité aux modalités de consultations proposées par GEOVAL.

Examen de projet de ventes soumis à la CIAF conformément à l'article L121-20 du CRpm

Le projet de licitation « indivision BOYER » des 4/5èmes à l'indivisaire M. Daniel BOYER pour les parcelles ZD 118 et ZD 120) est présentée, ainsi que la localisation des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous. La Commission décide à l'unanimité que le projet de mutation n'est pas de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier et ne doit pas être soumis pour autorisation à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

Approbation de cessions de petites parcelles

Des cessions de petites parcelles sous seing privé, prévues à l'article L121-24 du CRpm, sont présentées :

- Cession de la parcelle AK 197 par Mme et M. Pierre PIOUS à Etat – DREAL,
- Cession par M. François AUGRANDENIS
 - de la parcelle ZM 58 à Mme et M. Damien ROCHE,
 - de la parcelle ZL 281 à M. Philippe BEURRIER,
 - des parcelles ZM 107 et ZM 108 à M. Amaury TREMOULIERE,
- Cession de la parcelle ZD 112 par la succession de M. Bernard ALLARY à Etat – DREAL,
- Cession de la parcelle ZD 113 par l'indivision HOSTIER à Etat – DREAL,
- Cession de la parcelle ZH 112 par M. Claude TOUZET à Etat – DREAL,
- Cession de la parcelle ZA 137 par Mme Nicole AURIER à Etat – DREAL.

Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous. La Commission approuve à l'unanimité les cessions sous seing privé ci-dessus.

Questions diverses

M. Michel BERGOUNOUX alerte sur la nécessité de prendre en compte la totalité des impacts de la route ainsi que les mesures de réduction du bruit envisagées par la DREAL, en particulier au niveau de l'école qui est situé à proximité de la future RN 102. Le cas échéant, il faut profiter de l'opération d'AFAF pour anticiper les besoins fonciers de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance vers douze heures.

Le Président,



Jean-Philippe BOST

Le Secrétaire,

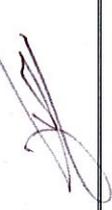


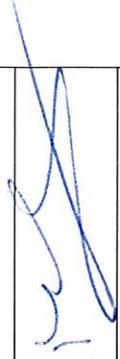
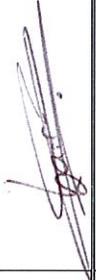
Sébastien CUBIZOLLES



**FEUILLE D'EMARGEMENT
C.I.A.F. DE BOURNONCLE ST PIERRE – ST GERON**

Séance du 20 janvier 2021

	TITULAIRES		SUPPLEANTS / REPRESENTANTS	
	Prénom NOM	Signature	Prénom NOM	Signature
Président	Jean-Philippe BOST		Roger PORTAL	Excusé
Maire de Bournoncle St Pierre	Marie-Christine EGLY, Maire		Christine CATINOT, adjointe	
Maire de St Géron	Brigitte SOUCHON, Maire		Roger GARDEIX, adjoint	
Propriétaires biens fonciers non bâtis élus par les Conseils municipaux commune de Bournoncle-St-Pierre	Michel TIVEYRAT			
	Alain ALZAIS		Amaury TREMOULIERE	
commune de Saint-Géron	Jean-Louis BLANDIN		Bernard ROCHE	
	Pascal CHARBONNIER			

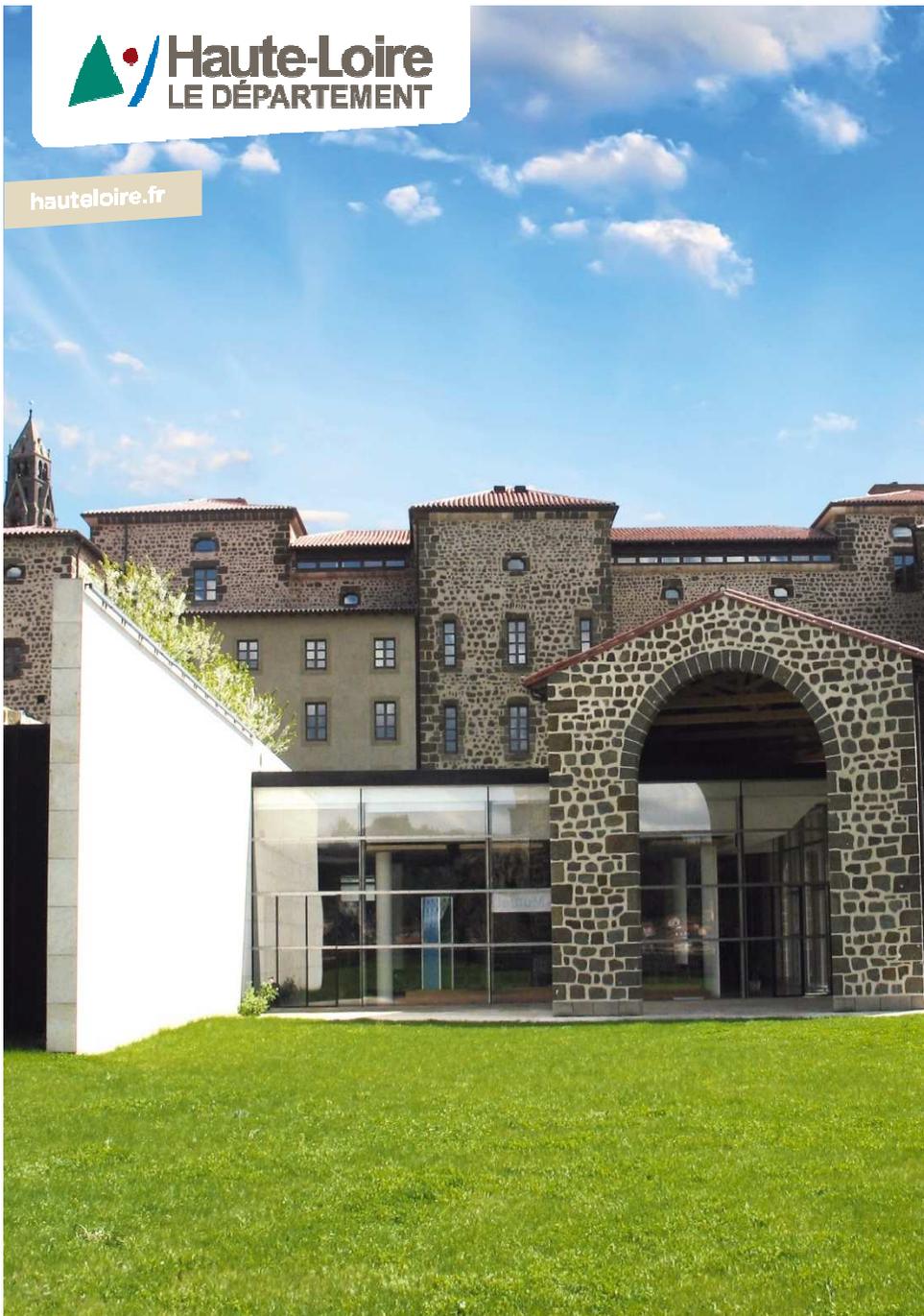
	TITULAIRES		SUPPLEANTS / REPRESENTANTS	
	Prénom NOM	Signature	Prénom NOM	Signature
Exploitants désignés par Chambre d'Agriculture commune de Bournoncle-St-Pierre	Jean-Marc CURABET		Jean-Mathieu CHAZELLE	
	Frédéric OLLIER			
	Frédéric BEURRIER		Vincent MEYNADIER	
	Eric BLANDIN			
Personnes qualifiées en matière de faune, flore et protection nature et paysages	Serge TREMOULIERE		Serge THONAT	
	Damien ROCHE		Thierry BOUCHET	
	Jean-Luc RIGAUD		Denis BARRET	
Fonctionnaires désignés par la Présidente du Conseil Départemental	Michèle REY	Excusée	Eloi RONDEAU	Excusé
	Jean-Pierre BARTHOMEUF	Excusé	Michel CLEMENSAT	

	TITULAIRES		SUPPLEANTS / REPRESENTANTS	
	Prénom NOM	Signature	Prénom NOM	Signature
Représentants de la Présidente du Conseil Départemental	Michel BERGOUX		Sophie COURTINE	<i>Excusée</i>
Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP)	Christophe LAVAL		Patrick ARCIS	

QUORUM : 9 membres présents avec voix délibératives

<u>Membre consultatif :</u> Représentant du maître d'ouvrage de la route (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)	Sébastien BARRAUD		
<u>Membre consultatif :</u> Représentant du maître d'ouvrage de la route (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)	Fabien MATHE		
<u>Membre consultatif :</u> Représentant de la Chambre d'agriculture	Laurence GORY	Excusée	
<u>Membre consultatif :</u> Représentant de la DDT	Pascal AVONT		
<u>Membre consultatif :</u> Géomètre-expert agréé du Cabinet GEOVAL	Armelle RANNOU		
<u>Membre consultatif :</u> Technicien du Cabinet GEOVAL	Bernard BAUGER		

Bureau CESTME
 Environnement
 Laurence GELAT
 Telt



20 janvier 2022

**Commission
Intercommunale
d'Aménagement
Foncier de
BOURNONCLE-
SAINT-PIERRE et
SAINT-GERON**

Les dernières étapes

avant les travaux de l'avant-projet

20 mai 2019 la CIAF a validé les modifications du périmètre et le classement

6 août 2019 le Préfet a pris un arrêté modificatif des prescriptions

12 sept. 2019 arrêté PDT CD modifiant périmètre

23 sept. 2019 la CDAF donne un avis favorable à la demande d'autorisation à occuper les terrains compris dans l'emprise de l'ouvrage

27 sept. 2019 le Préfet autorise la PPA

Parallèlement travaux topographiques (avion + relevés des exclues et compléments)

La construction de l'avant-projet...

...par étapes

26 nov. 19 voirie avec les communes

15 janv. 20 rencontre avec le CENA cohérence
des compensations des 2 projets

Février 20 (6 jours) rencontre exploitants

...COVID...

Début des projections parcellaires GEOVAL

19 juil. 20 rappel des mesures conservatoires

3 sept. 20 rencontre Mme EGLY

Sept. 20 (7 jours) consultation des exploitants

...COVID toujours....

La construction de l'avant-projet...

...par étapes

...poursuite des travaux au bureau GEOVAL

Janvier 21 (6 jours) exploitants par secteur

15 fév. 21 rencontre Mme SOUCHON

1^{er} mars 21 réunion exploitants

Mars et avril 21 (5 jours terrain + bureau)

travail sur les travaux connexes GEOVAL

12 mai 21 rencontre DREAL travaux connexes

15 juin 21 rencontre DDT travaux connexes

La construction de l'avant-projet...

...par étapes

Juin 21 transmission avant-projet DDT et DREAL

7 oct. 21 retour DREAL travaux connexes

...Mise à jour AVP GEOVAL...

12 oct. 21 réunion DDT 1 % Paysage

22 oct. 21 réunion Atelier de Paysage Claude
CHAZELLE (1 % paysage)

...Mise à jour AVP GEOVAL...

9 déc. 21 rencontre avec les communes

28 déc. 21 retour DDT

...Mise à jour AVP GEOVAL...

La construction de l'avant-projet...

...par étapes

2 ans de travaux intenses (déc. 19 à déc. 21)

De nombreuses réunions et rencontres individuelles et collectives

De nombreuses périodes où le contexte sanitaire a limité les possibilités de rencontres

Une coordination permanente CD / GEOVAL / CESAME

Une concertation des services de l'Etat (DDT et DREAL) et du CEN Auvergne

Une demande de prise en compte tardive de la démarche 1 % paysage

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

CARACTERISTIQUES DE L'AVANT-PROJET

- | | |
|--|---------------|
| ● Superficie cadastrale de la zone à aménager. | 1414ha88a10ca |
| ● Superficie de la zone à aménager avec les chemins | 1469ha18a57ca |
| ● Nombre de propriétaires intéressés | 634 |
| ● Nombre de Comptes Propriétaires (P) . | 421 |
| ● Nombre de propriétaires ne possédant
<u>qu'une</u> seule parcelle avant aménagement | 256 |
| ● Nombre de propriétaires ne possédant
<u>qu'une</u> seule parcelle après aménagement | 233 |

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

Caractéristiques	AVANT AVP	AVP présenté
Parcelles	2 435 parcelles	1 132 parcelles
Nb moy. Parcelles / propr.	3,84 parcelles / prop.	1,79 parcelles / prop.
Surf. Moyenne / parc.	0ha58a11	1ha24a99
Nombre d'ilots	1 781 ilots	1 057 ilots
Surface moy. ilot	0ha79a44	1ha33a46

Coefficient de réduction ilot 0,53

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

Chemins communaux

	CREATION	SUPPRESSION	ELARGISSEMENT
BOURNONCLE- SAINT-PIERRE	5 340 ml	5 900 ml	6 175 ml
SAINT-GERON	1 040 ml	2 560 ml	1 240 ml
LEMPDES-SUR- ALLAGNON	195 ml	70 ml	

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

Chemins associations foncières

	SUPRESSION	ELARGISSEMENT
BOURNONCLE- SAINT-PIERRE	6 930 ml	5 045ml
LEMPDES-SUR- ALLAGNON	1 640 ml	710 ml

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

L'avant-projet du programme de travaux connexes a été établi en tenant compte :

- des rencontres individuelles et collectives,
- des orientations définies avec la DREAL et le CEN Auvergne pour la cohérences des compensations des 2 projets
- des prescriptions environnementales du Préfet et de l'avis de la DDT,
- de l'avis de la DREAL, maître d'ouvrage routier qui assurera le financement du programme qui sera mis en œuvre par l'Association foncière ou la.les commune.s

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

POSTE VOIRIE estimation 665 000 € dont

- 8 765 ml de mise en forme de chemin existant
- 4 980 ml d'ouverture de chemin
- 6 540 ml d'élargissement de chemin
- 6 980 ml de création et 1 500 ml de suppression de fossés en bord de chemin
- des entrées de parcelles, des arasements d'accotement

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

POSTE REMISE EN CULTURE

estimation 126 000 € dont

- 6 270 ml de suppression de haies
- 7 250 ml de suppression de chemin
- 485 ml de suppression de voie goudronnée
- 4 350 ml d'arasement de talus
- 6 090 ml de sup. de végétation spontanée
- 7 040 m² défrichage
- 10 305 m² débroussaillage

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

POSTE HYDRAULIQUE

estimation 100 000 € dont

- 270 ml de création de fossés
- 9 090 ml de suppression de fossés
- 11 120 ml de nettoyage de fossés
- des buses et des têtes d'aqueduc, une noue

L'avant-projet d'AFAF...

...en quelques chiffres

POSTE PLANTATIONS

estimation 123 000 € dont

- 8 940 ml de plantation haies
- 6 noyers
- 1 020 m² de plantation compensatoire en plein

SOIT UN ESTIMATIF 1,4 M € TTC

(honoraires compris)

Consultation des propriétaires

En mairie de BOURNONCLE-ST-PIERRE

-Mardi 22 FEVRIER 2022
-Mercredi 23 FEVRIER 2022
-Jeudi 24 FEVRIER 2022
-Vendredi 25 FEVRIER 2022 } de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

-Samedi 26 FEVRIER 2022 de 9h00 à 12h00

-Lundi 28 FEVRIER
-Mardi 01 MARS 2022
-Mercredi 02 MARS 2022
-Jeudi 03 MARS 2022
-Vendredi 04 MARS 2022 } de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Et sur le site Internet du Département

Consultation des propriétaires

Documents affichés :

- Les plans parcellaires
- Plan des travaux connexes
- Tableau comparatif de la valeur des nouveaux lots

Documents anonymés sur le site Internet.

Un avis à chaque propriétaire mentionnant le.s numé.ro.s de compte.s.

Le Cabinet GEOVAL se tiendra à disposition des propriétaires et recueillera les observations.

L'Atelier de Paysage Claude CHAZELLE sera présent 4 après-midi.

Projet de mutation

Cession licitation « indivision BOYER » 4/5èmes
à M. Daniel BOYER (ZD 118 et ZD 120

Cessions sous seings privés :

Cédants	Cessionnaires	Parcelles
Mme et M. Pierre PLOUD	État DREAL	AK 197 0ha00a61 - 21,35 €
M. François AUGRANDENIS	Mme et M. Damien ROCHE	ZM 58 0ha03a37 – 100 €
M. François AUGRANDENIS	M. Philippe BEURRIER	ZL 281 0ha15a60 - 470 €
M. François AUGRANDENIS	M. Amaury TREMOULIERE	ZM 107 et 108 0ha28a57 – 900 €
Succession de M. Bernard ALLARY	ETAT DREAM	ZD 112 0ha14a90 – 521,5 €

Projet de mutation

Cessions sous seings privés :

Cédants	Cessionnaires	Parcelles
Indivision HOSTIER	État DREAL	ZD 113 0ha23a31 – 815,85 €
M. Claude TOUZET	État DREAL	ZH 212 0ha10a87 – 271,75 €
Mme Nicole AURIER	État DREAL	ZA 137 0ha11a52 – 403,20 €

Questions diverses

MERCI DE VOTRE ATTENTION